AR Prefecture

006-210600771-20240410-06-BF

Reçu le 22/04/2024

Jonartomont

Des Alpes Maritimes

Arrondissement De Nice

Commune de Lucéram

Nombre de Conseillers

| En exercice | 15 |
|-------------|----|
| Présents | 14 |
| Votants | 15 |
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Délibération N° 295

Approbation du **Budget Primitif 2024** De la Commune

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe «3 en 1», sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents: Mme Christiane Ricort, M Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M.Pierre Natali, Mme Séverine Canino, M. Jean-Pierre Prioris.

Etait représentée : Mme Audrey Varro par Mme Michèle Barnoin

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle qu'il convient de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte, conformément aux articles L 1612.1 et suivants et L 2311.1 à L 2343.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette année, les Communes ont jusqu'au 15 Avril 2024 pour accomplir cette formalité.

Il précise que le budget primitif de la Commune, pour l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

Il présente ensuite à l'assemblée le contenu du Budget en résumant ses orientations générales, et invite le Conseil Municipal à procéder au vote, sur la base des chiffres suivants :

| Dépenses et recettes en section de | 1 833 329.47 € |
|------------------------------------|----------------|
| fonctionnement | |
| Dépenses et recettes en section | 2 594 525.01 € |
| d'investissement | |

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de la Commune établi pour l'année 2024.

Fait à Lucéram les jour mois et an que susdits.

Le Président de séance Michel Calmet

a Secrétaire de séance Christiane Ricort

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant https://www.telerecours.fr/.

Del 295 du 10/04/2024 Page 1 sur 1